

## Loi sur les langues régionales : en Alsace, "c'est vital pour sauver l'alsacien"

La proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion est examinée en deuxième lecture ce jeudi 8 avril à l'Assemblée nationale. En Alsace, où environ 600.000 personnes parleraient alsacien, l'enjeu est grand.



manifestation samedi 10 octobre 2020 pour la défense de l'alsacien, photo d'illustration © Radio France - Marie Maheux

**"Do wurd elsassisch geredt !"** Environ 600.000 personnes parleraient alsacien selon le dernier recensement de l'Office pour la langue et culture d'Alsace. Et pourtant, sa survie reste un enjeu alors qu'est examinée [ce jeudi 8 avril à l'Assemblée nationale la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.](#)

La première langue régionale en France

*"L'alsacien est la première langue régionale parlée en terme de dialectophones", s'exclame Justin Vogel, président de l'[OLCA](#), office pour la langue et culture d'Alsace, "et pourtant elle se perd."* L'enjeu, c'est en grande partie **la validation de l'enseignement de l'alsacien dans les écoles maternelles et primaires**, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas, sauf dans quelques écoles associatives.

Car si la dernière étude de l'OLCA sur la pratique de l'alsacien remonte à 2012, les chiffres sont éloquentes : [74% des 60 ans et plus disent bien le parler contre 12% des 18-29 ans.](#) *"Cette loi est donc vitale pour sauver l'alsacien et les langues régionales", poursuit Justin Vogel, "sans toucher par ailleurs à l'enseignement de l'allemand dans nos écoles."*

À réécouter [Pour Que Vivent Nos Langues et proposition de loi Molac pour les langues régionales](#)

Les écoles bilingues et immersives

En Alsace, les seules écoles à proposer **un enseignement bilingue allemand-alsacien en immersion dès la maternelle sont les écoles associatives ABCM - Zweisprachigkeit**. Créées en 1991, il en existe désormais douze en Alsace et en Moselle : *"On compte sur les parlementaires pour voter cette loi"*, insiste Karine Sarbacher, présidente [des écoles bilingues associatives ABCM](#).

Pour deux raisons : *"La reconnaissance du statut de l'enseignement en langue régionale mais aussi le versement du forfait scolaire aux écoles associatives."* Ce forfait scolaire permettait de faire contribuer les communes de résidence des élèves au fonctionnement de ces écoles, afin de stabiliser leurs ressources.

Les parents mobilisés

Pour les parents d'enfants scolarisés dans les écoles ABCM, cette loi doit passer : *"Il faut que notre langue puisse perdurer, aujourd'hui il y a de moins en moins de monde qui le parlent. Et même nous qui le parlons avec nos enfants, ça n'est pas suffisant pour que mon aînée s'exprime bien"* explique Audrey, mère de deux enfants scolarisés à l'école ABCM de Haguenau.

Sa cadette elle, **est entrée en immersion allemand-alsacien dès la maternelle, une possibilité dans certaines écoles ABCM depuis 2017** : *"On voit clairement la différence, elle a beaucoup plus d'aisance à l'oral, que ce soit en alsacien ou en allemand."*

Même engouement du côté de Sophie, mère de deux enfants qui fréquentent l'école ABCM de Mulhouse : *"Nous sommes convaincus que c'est une méthode qui marche et qui est bonne pour le développement de nos enfants"*, appuie-t-elle. Dans un communiqué, le collectif "[Pour Que Vivent Nos Langues](#)" appelle à ce que le 8 avril soit demain le *"jour historique où, pour la première fois dans l'histoire de notre Vè République, une loi sur les langues régionales puisse être définitivement adoptée."*